



Osny, le 15 février 2019

Le Directeur académique  
des services départementaux  
de l'Education Nationale du Val d'Oise  
à  
Mesdames et Messieurs les Instituteurs,  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
Ecoles  
Sous couvert de Mesdames et Messieurs les  
Directeurs et Chefs d'établissements  
Sous couvert de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs chargés d'une circonscription du  
premier degré

Division des Postes et  
Personnels du premier degré

Chef de Division :  
Delphine LOSPIED

Affaire suivie par :  
Chantal MARIN

Téléphone :  
01.79.81.22.06

Fax :  
01.79.81.22.83

Mél :  
[Ce.ia95.dipepmvt@ac-versailles.fr](mailto:Ce.ia95.dipepmvt@ac-versailles.fr)

Immeuble le Président  
Chaussée Jules César

95525 CERGY PONTOISE cedex

http : [www.ac-versailles.fr/dsden/95](http://www.ac-versailles.fr/dsden/95)

**OBJET : NOMINATION A TITRE DEFINITIF 2019 SUR UN POSTE DE DIRECTION  
BENEFICIAIRE D'UNE DECHARGE HORAIRE TOTALE OU EN EDUCATION  
PRIORITAIRE (REP+)**

Les candidats à un poste de direction bénéficiant d'une décharge horaire totale ou en REP+ doivent être inscrits sur une liste d'aptitude directeur en cours de validité après avis d'une commission départementale.

La fiche poste est jointe en annexe 17 bis et 17 ter.

**MODALITES D'ETABLISSEMENT DES CANDIDATURES :**

Les postulants doivent compléter la demande de candidature à un poste de direction bénéficiant d'une décharge horaire totale ou en REP+ (en annexe 17), y joindre une lettre motivée de candidature accompagnée d'une enveloppe format A5 libellée à leurs nom et adresse.

La demande doit être transmise à votre Inspecteur ou votre Inspectrice **pour le 19 février 2019 au plus tard** et transmise après avis de l'I.E.N de la circonscription à la DIPER **pour le 20 février 2019**

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VAL-D'OISE  
SERVICE DE LA DIPER – BUREAU N°424  
2A Avenue des Arpents  
Immeuble le Président  
95525 CERGY PONTOISE CEDEX**

**INFORMATION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT :**

Seuls les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent postuler au mouvement sur un poste de direction bénéficiant d'une décharge horaire totale ou en REP+.

La liste des postes sera publiée en février 2019. Tout poste étant susceptible d'être vacant, aucune liste n'est communiquée à ce jour.

Les candidats seront départagés au barème.

Hervé COSNARD